

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 522 décision n° 522 du 10 mai 1949

n° 522

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois il passer à Yohoki, est accordé au milicien de 2e Classe Oudoum Hassan, mle 902, de la 1er compagnie de milice. Pendant son congé le milicien Oudoum Hassan percevra sa solde dégagée de tous accessoires.